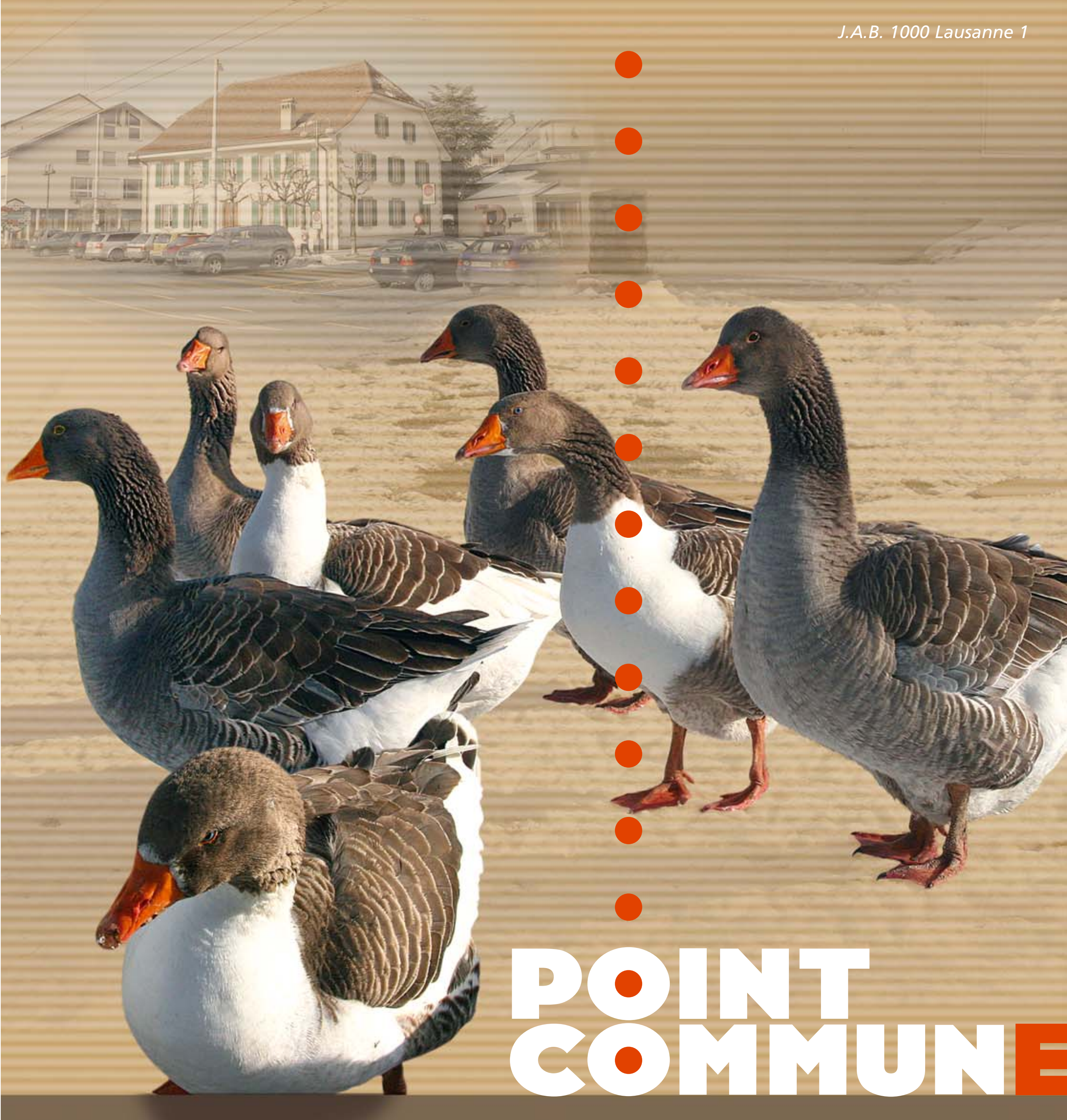
J.A.B. 1000 Lausanne 1



POINT COMMUNE

N° 20 > Mars 2007

Assurances sociales > Nouveautés et renseignements

Portrait d'Yvan Tardy > syndic d'Epalinges et nouveau président de l'UCV

Ateliers d'intégration pour étrangers > FEEL

Journal de l'Union des Communes Vaudoises et des Associations des fonctionnaires communaux

Paraît quatre fois par an

Pourquoi tant de mépris?

Mon prédécesseur dans cette colonne éditoriale – Philippe Desarzens, président de l'Association des commandants des polices municipales vaudoises – le disait fort bien: les conditions préalables à un véritable partenariat entre Canton et Communes sont le respect mutuel et la bonne foi.

En effet, dans de nombreux domaines pour lesquels les tâches sont réparties entre Canton et Communes, force est de constater que règne trop souvent - venant de l'Autorité cantonale ou plutôt de son administration centrale - une méconnaissance crasse, si ce n'est un certain mépris du travail effectué à la base par le service public de niveau communal.

De récents évènements illustrent fort bien cette considération. Cela se passe en novembre 2006. Quelqu'un attire l'attention d'un de nos collègues sur le contenu du budget cantonal 2007, et s'étonne que la répartition des émoluments perçus sur les livrets pour étrangers soit modifiée en faveur du Canton. Rappelons que dans le canton de Vaud, la répartition est de 60% pour le canton et 40% pour les communes, autant pour les documents d'identité que pour les livrets pour étrangers. Dans pratiquement tous les autres cantons, elle est de 50% – 50%, voire de 60% en faveur des communes contre 40% au Canton.

Explication de la manœuvre: la direction du SPOP estime que le nouveau permis pour étrangers format carte d'identité nécessitera 4,5 postes supplémentaires, dont elle évalue la charge à Fr. 300'000.- par an. Il faut bien prendre cet argent quelque part, n'est-ce pas? Alors, allons-y gaiement, modifions la répartition des émoluments. Comme il faut quand même trouver un motif, on écrit et on publie allègrement «que le nouveau livret donnera moins de travail aux communes», ce qui est absolument faux. Puis on glisse cela discrètement dans le budget cantonal, sans négociations préalables: ce poste paraissant équilibré, les députés n'y verront que du feu, et une fois le budget accepté, cela aura force de chose jugée, pardon votée! Les communes n'auront qu'à s'incliner… Bon, elles nous feront peut-être une petite crisette comme en 2003, mais on laissera passer l'orage et on n'en parlera plus.

Heureusement, grâce à la sonnette d'alarme tirée par l'AVDCH auprès des municipaux et syndics, grâce à l'engagement de nos partenaires et à une campagne d'information ciblée auprès des députés, le Comité de l'AVDCH a pu démontrer la trivialité des arguments avancés et, par un vote de respect et de confiance du Parlement, retourner la situation. Mais on a eu chaud! Aujourd'hui, même avec un peu de recul, il est hallucinant de constater qu'il faut encore mener ce genre d'épreuve de force, dans l'urgence et avec déploiement de grands moyens, pour défendre l'intérêt des communes… donc de nos concitoyens!

Pour terminer sur une note positive, relevons cependant que malgré les énormes difficultés rencontrées et peut-être encore à venir, l'ambitieux projet d'informatisation du transfert des données à l'ACI s'est déroulé correctement, avec un interlocuteur ouvert et à l'écoute. Espérons que c'est dans le même état d'esprit que sera amorcé le grand chantier de l'Harmonisation des Registres, dont la responsabilité de coordination cantonale a été attribuée à cette même ACI, sujet dont nous reparlerons certainement dans ces pages.



Claude Petit

Présidente de l'AVDCH (Association vaudoise des contrôleurs des habitants).



Couverture: Les fameux jars noirs emblème d'Epalinges, la commune chère à Yvan Tardy, président de l'UCV.

Sommaire

N° 20 > Mars 2007



LE «POINT COMMUN(E)» EST UN JOURNAL DESTINÉ AUX MUNICIPALITÉS MAIS ÉGALEMENT À TOUS LEURS COLLABORATEURS



Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne



Plan de classement > des archives courantes et intermédiaires

Vous avez suivi le séminaire de formation conçu à l'intention des secrétaires municipaux par M. Robert Pictet, notre adjoint en charge des relations avec les communes, séminaire annoncé à l'assemblée générale de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) à La Rouveraie-sur-Morges les 19 et 21 avril 2005 et présenté aux secrétaires municipaux qui s'étaient inscrits en novembre 2005 et au printemps 2006.

M. Pictet avait annoncé la réalisation d'un plan de classement des archives courantes et intermédiaires inspiré du plan comptable. C'est aujourd'hui chose faite.

Le comité de l'AVSM a validé cette démarche en août 2006 et le Service des Communes et des Relations Institutionnelles (SeCRI), notre service de tutelle, lui a emboîté le pas en septembre de la même année.

L'Etat de Vaud a décidé, il y a plus d'une année, d'uniformiser les outils de programmation et de traitement des sites de ses secteurs d'activités. C'est pourquoi, avec un léger décalage, ce «plan de classement» est actuellement consultable et téléchargeable sur le site Internet des Archives cantonales vaudoises de la génération Typo3 (solution de gestion de contenu, open source) à l'adresse nouvelle suivante: www.vd.ch/archives-cantonales, «Pour les Communes».

Cette démarche est composée de:

- un mode d'emploi détaillé
- la structure détaillée du «plan de classement de l'administration communale»
- l'index des mots-clés du «plan de classement»
- l'application du «plan de classement» dans deux communes de 180 et 1'150 habitants, démontrant ainsi sa grande souplesse d'adaptation.

Nous ne doutons pas que cette démarche trouvera auprès de votre administration un écho favorable et qu'elle répond à un besoin largement répandu.

Séminaire de formation Printemps 2007

«Gérer les archives courantes et intermédiaires»

Les Archives cantonales vaudoises (ACV), en collaboration avec l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) et le soutien de la Confrérie des préfets vaudois, organisent à l'attention des communes sans structure particulière pour la gestion de leurs archives un séminaire/cours de formation d'une matinée sur le thème:

«Gérer les archives courantes et intermédiaires»

c'est-à-dire gérer les documents courants de l'administration, de leur production ou de leur réception jusqu'à leur conservation dans le local des archives historiques, ou jusqu'à leur élimination, qu'il s'agisse de supports papier ou numérique.

Ce séminaire déjà donné au printemps 2006 a été suivi par 177 personnes. Les échos ont été largement positifs. **Cette formation sera à nouveau proposée en mai et juin 2007.**

Elle pourra s'appuyer dès avril 2007 sur la publication en ligne de la refonte du ***Guide pratique de gestion des archives communales du Canton de Vaud,*** paru en octobre 1999. Une section traitant du «plan de classement» des archives courantes et intermédiaires, inspiré du «Plan comptable», est déjà disponible sur le site Internet des Archives cantonales vaudoises, www.vd.ch/archives-cantonales / rubrique ***Pour les communes.***

En plus des notions élémentaires d'archivage, il sera notamment abordé les points suivants:

- Enregistrer les documents (timbre d'entrée/ localisation dans l'arborescence informatique)
- Classer les dossiers (cadre ou plan de classement)
- Rechercher l'information (liste ou index des mots-clés)
- Trier les archives pour conserver ou éliminer les documents (liste positive des documents essentiels) sur supports analogiques ou numériques.

- Traiter les archives communales dans le cadre d'une fusion des communes (LFusCom du 7 décembre 2004) et de la Loi sur l'information (LInfo du 24 septembre 2002).

Escompter des résultats concrets

- Cesser d'agir par accumulation
- Désencombrer pour un coût supportable locaux et serveurs
- Responsabiliser et familiariser le personnel communal au traitement des archives courantes et intermédiaires, sans occasionner un surcroît de travail
- Intégrer la gestion de l'information dans le cours normal de l'activité administrative
- Initier des pratiques standardisées dans toutes les communes et développer la transparence administrative préconisée par la Loi sur l'information (LInfo) du 24 septembre 2002.

Offrir des prestations complémentaires

Cette formation de base est assurée dans un premier temps par les Archives cantonales vaudoises, auxquelles se joindront progressivement des intervenants spécialisés. Dans un second temps, et en fonction des demandes, une formation sur des thèmes spécifiques sera proposée.

Le support de cours met à disposition des ***Informations utiles à l'intention des communes,*** comprenant les coordonnées de «préposés à la gestion des archives communales», celles de restaurateurs ou d'architectes experts en conditionnement des documents et organisation des dépôts, une liste des publications spécialisées et des associations professionnelles en charge du patrimoine.

Enfin, au coup par coup, les ACV peuvent effectuer des expertises.

Formation pratique

De petits groupes de 15 à 20 personnes aborderont également des cas concrets proposés sur place par les participants. Evaluation des solutions – discussions – réponses aux attentes des participant(e)s.

Un montant forfaitaire de Fr. 80.- (comprenant les frais d'organisation et le support de cours) est demandé à l'inscription. Seul le paiement servira de confirmation à l'inscription. Un questionnaire sera envoyé aux communes inscrites quelques semaines avant le début du séminaire pour cibler leurs attentes et définir leurs besoins, accompagné d'un programme détaillé.

Une session de printemps 2007 est en cours d'organisation. Elle est programmée sur 8 séances, entre les mois de mai

et juin. Les dates exactes et les lieux retenus seront communiqués ultérieurement. Chaque séance se déroulera de 8h15 à 12h00.

Le bulletin d'inscription, le programme et la documentation nécessaires seront envoyés à toutes les communes de petite et moyenne importance, qui n'ont pu suivre le séminaire 2006. Les inscriptions doivent être transmises aux Archives cantonales, rue de la Mouline 32, 1022 Chavannes-près-Renens, par poste ou par courriel à l'attention de corinne.brelaz@vd.ch.

M. Robert Pictet, adjoint en charge des relations avec les communes aux ACV, est à disposition des administrations pour tout renseignement pratique, conseil ou évaluation des besoins. (Rue de la Mouline 32, 1022 Chavannes-près-Renens, tél. 021 316 37 11 fax: 021 316 37 55 E-mail: robert.pictet@vd.ch).





Photos prises aux Archives cantonales vaudoises à Chavannes-près-Renens.

Les géodonnées,
> plus que jamais au cœur des communes



Pour un accès simplifié à l'information géographique

L'ASIT-VD (Association pour le Système d'Information du Territoire Vaudois) a été créée par des fournisseurs et des utilisateurs de données avec pour objectif de favoriser les échanges d'informations géographiques sur le canton.

Légitimée par plus de 260 partenaires dont 75 communes vaudoises, l'association entame sa 13e année d'existence avec la même volonté intacte, celle de mettre à disposition des acteurs du territoire des outils performants et en phase avec les besoins toujours grandissants d'accès à l'information.

Le Géoportail (www.asit.vd.ch) est aujourd'hui reconnu comme le portail vaudois de la géomatique offrant aux utilisateurs la possibilité de:

- consulter le ***Géocatalogue***: 303 géodonnées du territoire vaudois ont été jusqu'à présent référencées dans ce catalogue par les différents fournisseurs
- commander des données en ligne avec la ***Géocommande***: 119 données telles que le cadastre, les orthophotos (gratuites pour les communes!), les zones d'affectation du sol, etc.

Avec plus de 600 commandes par mois, la plate-forme d'échange a atteint sa maturité… et il est temps de penser aux évolutions de demain.

Vers un nouveau mode de diffusion

Dans son fonctionnement actuel, le canal de diffusion est physique. L'utilisateur réceptionne une copie des géodonnées qu'il a commandées et les installe sur son poste de travail afin de les manipuler selon ses besoins.

L'ASIT-VD travaille depuis plusieurs années sur des technologies qui permettent de s'affranchir de cette diffusion physique. En s'appuyant sur des standards internationaux (Open Geospatial Consortium), il est dorénavant possible d'accéder en direct aux géodonnées de différentes origines avec un simple accès Internet et un logiciel compatible avec ces standards.

Pour illustrer et mesurer les bénéfices de cette technologie, un projet pilote a été conduit sur la commune de Carrouge. L'image ci-contre montre la superposition de géodonnées de l'Administration Cantonale Vaudoise (zones d'affectation et photographies aériennes) et de la commune (réseau souterrain).

Comme l'évoque Monsieur Tanniger, ancien conseiller municipal de Carrouge, ***«ceci illustre […] fort bien les atouts à tirer d'un tel mode de publication web, on peut par exemple imaginer le service du feu consultant les plans des bornes-hydrantes et les canalisations d'eau potable ailleurs qu'au bureau communal à toute heure du jour et de la nuit».***

Le canal de diffusion OGC rend possible l' accès direct aux données et met ainsi à disposition de l'utilisateur les géodonnées les plus à jour, en évitant de coûteuses et complexes opérations d'acquisition. Cet atout considérable ne remplace pas pour autant le mode de diffusion physique, qui vient en complément pour répondre à d'autres besoins.

Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à la dernière publication de l'ASIT-VD sur ce sujet, intitulée «Guide Général – publication web de géodonnées selon les standards de l'OGC», brochure adressée précédemment et dont un exemplaire peut être à nouveau distribué sur demande.

L'ASIT-VD, un relais indispensable

Ces évolutions s'inscrivent pleinement dans la philosophie de l'ASIT-VD qui est de favoriser une architecture décentralisée et de promouvoir les normes et standards. L'Administration Cantonale Vaudoise, partenaire de l'association, est persuadée des avantages et s'est engagée dans ce nouveau canal de diffusion.



plan du site | contact
@SIT-VD
Présentation Documentation Adhésion GEOPortail
news

ASIT-VD
Association pour le Système d'Information du Territoire Vaudois

L'association a été créée en 1994, à l'intiative d'acteurs impliqués dans la gestion du territoire cantonal, dans le but de favoriser l'accès aux géodonnées et l'échange de connaissances entre partenaires.

›› GEOPortail

Le *GEOPortail* - portail géomatique du Canton de Vaud - est une plate-forme Internet complète d'échange de géodonnées.
Les services suivants y sont disponibles :
Géocatalogue (ancien Dictionnaire) : pour connaître les géodonnées existantes et leurs caractéristiques (tarif, restriction...)
Géocommande (ancien Requêteur) : pour commander les géodonnées.
Accès à votre compte : permet de télécharger les géodonnées commandées et, pour les fournisseurs, de diffuser en ligne leurs géodonnées.

ASIT-VD
5, av. de l'Université
CH - 1014 LAUSANNE
Tél: ++ 41 (0)21 316 70 24
Fax: ++ 41 (0)21 316 70 30

Coordination
Xavier Mérour
Tél: ++ 41 (0)21 316 70 24

Technique
Bruno Magoni
Tél: ++ 41 (0)21 316 73 57

Compatibilité
Dysfonctionnement

Historique

Synoptique des SIT communaux VD

Consultez le synoptique sur les SIT communaux du canton.
La dernière mise à jour date du 19.09.2006.

- 19.09.2006 -

Les membres de l'association pourront ainsi prochainement accéder en direct à de nombreuses géodonnées de l'Administration Cantonale Vaudoise par l'intermédiaire de notre plate-forme sécurisée.

En résumé, une nouvelle ère dans les échanges de données s'ouvre à vous… l'ASIT-VD vous aide à y prendre part.

Nous profitons de cette tribune pour annoncer que notre prochaine Assemblée Générale aura lieu au Centre Mondial du Cyclisme d'Aigle dans la matinée du 24 avril 2007.

Contact: Xavier Mérour – coordinateur ASIT-VD

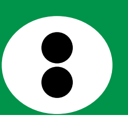
E-mail: xavier.merour@asit.vd.ch – Tél. 021 316 70 24

Web: www.asit.vd.ch

Photo ci-dessus:
Page d'accueil du Géportail www.asit.vd.ch

Photo de gauche:
Superposition des géodonnées de l'Administration Cantonale (Zones d'affectation et orthophotos) et de Carrouge (Réseaux souterrains) - Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA071074).





Assurances sociales > *quelques nouveautés et renseignements utiles*

AVDAAS ASSOCIATION VAUDOISE DES AGENT(E)S D'ASSURANCES SOCIALES

Chaque début d'année apporte son lot de nouveautés. Le domaine des assurances sociales n'y échappe pas. 2007 restera dans les mémoires comme étant l'année de votations importantes. En mars, il s'agissait de décider de la création ou non de la caisse maladie unique; en juin, la 5e révision de l'AI sera l'objet d'une votation populaire. Quant au parlement fédéral, il aura à se prononcer sur la 11e révision bis de l'AVS. Si on ajoute à tout cela les élections fédérales de cet automne, on comprendra que de ces événements majeurs dépendra le devenir des assurances sociales de ce pays pour ces prochaines années.

Pour l'immédiat, relevons que depuis le 1er janvier de cette année, les rentes AVS/AI ont été réadaptées de même que les cotisations minimales (voir à ce propos et à titre d'exemple de cette augmentation quelques renseignements concernant les cotisations AVS des étudiants). Autres nouveautés d'importance: l'entrée en vigueur de la **Loi fédérale sur le partenariat enregistré** et l'adaptation du **montant minimum des allocations familiales dans le canton de Vaud.** Et à l'intention des lectrices et lecteurs concernés par l'ouverture prochaine du droit à leur rente, vous découvrirez tout ce que vous devez absolument savoir sur l'âge donnant droit à une rente et les démarches à accomplir pour la recevoir, en lisant l'information y relative. Voyons cela dans le détail:

1) L'adaptation des rentes au 1er janvier

Le Conseil fédéral adapte les rentes ordinaires à l'évolution des salaires et des prix **en règle générale tous les deux ans** pour le début d'une année civile. Il en a été ainsi au 1er janvier dernier. Notons qu'il peut les adapter avant l'expiration du délai de deux ans lorsque l'indice suisse des prix à la consommation marque, en une année, une hausse de plus de 4%.

Le montant **minimum** de la rente **complète** de vieillesse a été augmenté de 2.8% (l'augmentation moyenne était de 1.9% au 1er janvier 2005) et a donc passé de Fr. 1'075.- à **Fr. 1'105.-** par mois. Ce montant minimum-là n'est accordé **qu'aux personnes qui comptent une durée complète de cotisations.** Dans le meilleur des cas, **le maximum** de la rente que peut obtenir une **personne seule** s'élève à **Fr. 2'210.-** (Fr. 2'150.- jusqu'à fin 2006) et un **couple marié à Fr. 3'315.-** (Fr. 3'225.-). Dans le pire des cas, soit pour les personnes qui n'auraient cotisé à l'AVS que durant **un an,** la rente minimale s'élève à **Fr. 25.-** par mois (Fr. 24.-).

Les bénéficiaires d'une prestation n'ont eu aucune démarche à accomplir, les rentes étant adaptées automatiquement de même que les prestations complémentaires à l'AVS/AI, les allocations versées aux personnes impotentes - soit celles qui ont besoin de l'aide d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie - et les bonifications pour tâches éducatives et d'assistance.

Il est intéressant de noter que l'adaptation des prestations AVS/AI engendre des dépenses supplémentaires d'environ un milliard de francs.

2. Les cotisations AVS des étudiants

Selon la loi sur l'AVS, les étudiants suisses ou étrangers qui ont leur domicile civil en Suisse doivent cotiser dès le 1er janvier de l'année qui suit leur 20e anniversaire. Toutefois, s'ils exercent une activité lucrative, même occasionnelle, à plein temps ou à temps partiel, ils se verront déduire des cotisations sur leur salaire aux mêmes conditions que pour les apprentis, c'est-à-dire dès le 1er janvier de leur 18e année.

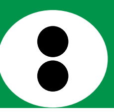
Les étudiants paient leurs cotisations à la caisse de compensation du canton où se trouve l'établissement d'instruction même s'ils sont domiciliés dans un autre canton.

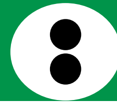
La cotisation annuelle s'élève à Fr. 445.- (c'était Fr. 425.– jusqu'au 31 décembre 2006) auxquels on ajoute une contribution aux frais d'administration. Les charges sociales AVS/AI/APG qui auraient déjà été prélevées sur le revenu d'un travail (y compris la part d'un éventuel employeur) peuvent, sur demande, être portées en déduction de la somme précitée (de même que les cotisations perçues sur les allocations versées aux étudiants ayant accompli un service dans l'armée ou dans la protection civile).

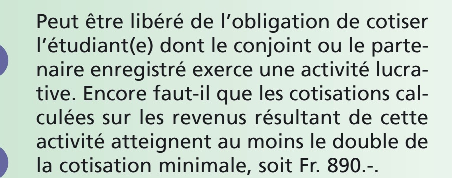


Photo ci-contre: Entrée du siège de l'AI à Vevey.









Peut être libéré de l'obligation de cotiser l'étudiant(e) dont le conjoint ou le partenaire enregistré exerce une activité lucrative. Encore faut-il que les cotisations calculées sur les revenus résultant de cette activité atteignent au moins le double de la cotisation minimale, soit Fr. 890.-.

Les étudiants soumis au paiement des cotisations, qui n'auraient pas déjà été contactés au terme de l'année d'assujettissement, doivent s'annoncer spontanément auprès de l'agence communale d'assurances sociales du lieu où se trouve l'établissement afin de régulariser leur situation.

Il est important de rappeler que toute lacune de cotisations a une influence négative sur les prestations futures, notamment celles résultant de l'invalidité.

3. Le partenariat enregistré

La loi fédérale sur le partenariat enregistré, entrée en vigueur le 1er janvier 2007, produit des effets en matière d'assurances sociales notamment.

Ce nouveau statut d'état civil – pour autant qu'il soit enregistré, c'est-à-dire authentifié par un office d'état civil qui délivre alors un document officiel – est assimilé au mariage et sa dissolution judiciaire au divorce. Un nouveau partenariat est assimilé au remariage et, en cas de décès d'un des partenaires, le survivant a les droits d'un veuf (qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme) lequel, comme on le sait, ne peut bénéficier de sa rente de veuf que tant et aussi longtemps qu'il a au moins un enfant de moins de 18 ans.

4. Les allocations familiales cantonales

Le montant **minimum** des allocations familiales dans le Canton de Vaud a été relevé de manière sensible. C'est ainsi que **l'allocation pour enfant a passé à Fr. 180.-** (précédemment Fr. 160.-) alors que **l'allocation de formation professionnelle est dorénavant fixée à Fr. 250.-** (précédemment Fr. 205.-).

L'allocation pour famille nombreuse de Fr. 170.- et l'allocation de naissance ou d'accueil de Fr. 1500.- restent inchangées.

5. Qui peut prétendre à une rente AVS en 2007 ?

Les dames nées en 1943, 1944 et 1945

Mesdames, vous qui êtes nées en 1943, vous atteignez l'âge de 64 ans cette année et avez ainsi droit à une rente AVS.

Quant à vous qui êtes nées en 1944 et 1945, vous pouvez – cette année également - solliciter une rente anticipée d'une année (année de naissance 1944) ou de deux ans (année de naissance 1945). Il vous en coûtera, tout au long de votre retraite, une réduction de 3,4%, par année d'anticipation, du montant que vous auriez touché à 64 ans.

Les hommes nés en 1942, 1943 et 1944

Si vous êtes nés en 1942, vous atteignez l'âge de 65 ans en 2007. Vous avez toutefois la possibilité, **si vous avez vu le jour en 1943 ou 1944,** de déposer une demande de rente anticipée, mais le prix à payer est une réduction définitive de 6,8% (le double de celle des femmes) par année d'anticipation.

Les démarches à accomplir

Attention, aucune rente n'est versée automatiquement! Si vous souhaitez la recevoir – comme le prévoit la loi – dès le 1er jour du mois qui suit l'anniversaire donnant droit à une rente (anticipée ou non), il faut que vous déposiez une demande auprès de la caisse AVS compétente et ceci, deux à trois mois avant la date de cet anniversaire. Une précision importante: **en cas d'anticipation,** vous devez déposer votre demande de rente au plus tard le dernier jour du mois de l'anniversaire à partir duquel vous souhaitez toucher votre rente (62 ou 63 ans pour les dames, 63 ou 64 ans pour les hommes).

Et la caisse compétente, quelle est-elle? En général, il s'agit de la dernière caisse auprès de laquelle vos cotisations ont été versées. Mais si votre conjoint-e est déjà rentier-ère AVS/AI, la caisse qui lui verse sa rente sera compétente pour vous verser la vôtre. Le formulaire «Demande de rente de vieillesse» est délivré, sur demande, par les caisses de compensation AVS ou les agences d'assurances sociales. Il est également disponible sur le site internet www.avs-ai.ch.

Ah, j'allais oublier de vous signaler quelque chose d'important. **Si vous anticipez votre retraite d'un an ou deux, vous devrez continuer à cotiser à l'AVS jusqu'à 64/65 ans** mais ce seront des cotisations de solidarité qui n'influenceront plus le calcul de votre

AVDAAS | ASSOCIATION VAUDOISE DES AGENT(E)S D'ASSURANCES SOCIALES

rente. Toutefois, si vous êtes marié-e ou lié-e par un partenariat enregistré (voir ci-avant) et que vous n'exercez pas d'activité lucrative, vous serez dispensé-e de verser ces cotisations si votre conjoint-e ou partenaire (non rentier-ère) verse au moins le double de la cotisation minimale (890 francs) sur le produit d'un travail.

Tout cela, j'en conviens, n'est pas très simple. Si vous avez une question à poser, ne vous gênez pas, le personnel des caisses de compensation et des agences d'assurances sociales se fera un plaisir de vous répondre.

Gérald Cordero
Chef du service des assurances sociales
de la Ville de Lausanne



Yvan Tardy
Syndic d'Epalinges et nouveau président de l'UCV

A fin 2007, le grand navire qu'est l'Union des Communes Vaudoises a pris congé de Pierre Grandjean, son valeureux et émérite capitaine durant près d'une décennie. Pour le remplacer, l'Assemblée générale extraordinaire a officialisé par acclamation la candidature d'Yvan Tardy, membre et vice-président du comité.

Afin de garder le bon cap, il était important de désigner un timonier digne de confiance, possédant la lucidité et la sagesse du politicien aguerri, mais également le dynamisme et la volonté d'innover de l'entrepreneur expérimenté.

Par son physique imposant et sa droiture d'esprit, Yvan Tardy nous fait immanquablement penser à Jean Valjean, héros emblématique des Misérables. Mais rassurez-vous, notre nouveau Président n'est jamais allé au bagne de Toulon. En revanche, il est, tout comme le personnage de Victor Hugo, maire de sa commune et ennemi juré de toutes les races de Ténardier. C'est donc à la Maison communale d'Epalinges que nous l'avons rencontré afin de faire plus ample connaissance avec lui et avec les projets qui lui tiennent à cœur.



• Monsieur le Président, pouvez-vous nous raconter le chemin que vous avez parcouru de votre naissance à aujourd'hui?

– J'ai dépassé l'âge de la retraite puisque je suis né en 1939 à Lausanne. C'est dans cette ville que j'ai gravi tous les niveaux scolaires de l'école enfantine jusqu'au gymnase. Ma maturité en poche, j'ai entrepris des études de chimie à l'EPUL, une école polytechnique universitaire qui obtiendra quelques années plus tard le label fédéral (EPFL). Ensuite je suis allé dans une grande entreprise pharmaceutique bâloise, où j'ai travaillé entre autres sur les essais cliniques de nouveaux médicaments. Dans cette multinationale j'ai effectué une formation continue qui m'a permis d'acquérir de nombreuses connaissances, en matières scientifiques, mais également en marketing et en gestion financière et commerciale.

Parallèlement à ces activités professionnelles je me suis également investi dans l'armée où j'ai terminé avec le grade de capitaine AC. Une parenthèse qui m'a naturellement appris le commandement et la direction de groupes de personnes.

Mon rêve a toujours été de me mettre à mon compte. Hélas, dans le domaine médical et pharmaceutique c'est pratiquement mission impossible, à moins que vous ne disposiez de quelques millions! C'est finalement à l'âge de 50 ans que j'ai eu l'opportunité de matérialiser ce rêve. J'ai repris un commerce de vente et d'importation de vins, un domaine qui m'a toujours intéressé puisque j'avais suivi quelques années auparavant des cours d'œnologie à l'Ecole fédérale de viticulture de Changins et que j'étais titulaire des diplômes obligatoires pour exercer cette activité. Le vin est une véritable passion, mais comprenez-moi bien, dans le bon sens du terme. J'aime connaître l'histoire des vignobles et des appellations, mais je suis surtout un épicurien qui prend plaisir à découvrir et déguster de nouveaux cépages et les mille et une saveurs que nous propose ce magnifique breuvage.

J'ai donc dirigé et développé cette société avec l'aide de mon épouse pendant 17 ans, soit jusqu'au 31 octobre de l'année dernière.

• Monsieur Tardy, vous êtes en pleine forme; alors pourquoi avoir cédé votre commerce?

– En 2006, j'avais décidé de me représenter une dernière fois à la syndicature d'Epalinges. Si j'étais réélu je liquidais mon affaire, si je ne l'étais pas je continuais encore quelques années, vous connaissez la suite.

• Venons-en justement à votre engagement dans la vie communale et politique.

– Dans les années 70, la commune était en pleine expansion, il y avait également un certain antagonisme entre le haut et le bas du village, représenté par le quartier des Tuilleries et ses nouveaux résidents. Ceux du haut votaient systématiquement contre ceux du bas et vice versa. Il a donc été décidé de constituer des listes de partis. C'est à ce moment-là que je suis entré en politique comme d'autres entrent en religion. En 1974, je me suis présenté sur la liste du PRD pour le conseil communal et j'ai eu la chance de passer du premier coup. En 1978, je suis réélu et, une année avant la fin de cette législature, nous enregistrons la démission d'un municipal radical pour raison de santé. Je me présente comme candidat à cette élection complémentaire et, à ma grande surprise, je suis élu. Cette élection de 1981 restera historique puisque c'était la première fois (ex aequo avec un autre candidat d'une autre commune) qu'un citoyen vaudois était élu à un exécutif par le peuple et non par le conseil communal (la nouvelle loi venait à peine d'être adoptée). J'ai le bonheur d'être réélu à la municipalité jusqu'en 1994, année où j'accède à la syndicature d'Epalinges. J'occupe donc ce poste depuis plus d'une douzaine d'années.

• N'avez-vous jamais été tenté par le Grand Conseil ou le National?

– En 1986, pour rendre service, je me suis présenté à l'élection au Grand Conseil et j'ai été élu. Après une législature, je ne me suis pas représenté. En effet, je suis plutôt un homme d'action; le législatif ne m'apportait guère de satisfaction en comparaison d'un mandat dans un exécutif.

• Parlez-nous donc un peu de votre commune.

– Dans les années 80, Epalinges a enregistré l'un des plus grands développements démographiques du canton. S'en est suivi une phase de stagnation et maintenant, avec la venue du M2, dont le terminus se situera aux portes de la commune, l'expansion est à nouveau très active. Aujourd'hui nous frisons les 8'000 âmes, ce qui place Epalinges au 14e ou 15e rang des communes vaudoises.

En raison de cette expansion démographique et de la nature de notre commune, particulièrement étendue, nous intensifions actuellement notre réseau de transports publics.

• Quelles sont les satisfactions que vous avez eues à la tête de votre exécutif?

– Le plaisir de travailler avec des collègues de partis différents, dans une bonne entente et dans le respect de chacun, le tout pour le bien-être de notre commune

Propos recueillis et photos > Jean-Marc Gallarotti

et de ses habitants. Nous avons réussi à créer un centre à Epalinges avec sa nouvelle place, sa grande salle, son centre commercial, ses deux parkings dont un couvert, son terrain de sport avec piste d'athlétisme et salle omnisports, son nouveau collège, etc. Nous essayons aussi de favoriser les jeunes en leur octroyant des subsides via leurs clubs ou leurs sociétés (Fr. 60.– par année et par personne). Bien entendu, les démarches pour faire arriver le futur métro M2 jusqu'à Epalinges ont été des moments forts pour notre municipalité. Un petit regret quand même: nous aurions souhaité que ce dernier aille jusqu'au Chalet-à-Gobet. Mais cela aurait été vraiment trop coûteux et le peuple aurait certainement fait capoter ce projet ou du moins retardé sa construction. Il n'en demeure pas moins que les plans d'extension de la ligne jusqu'au centre d'Epalinges existent déjà.

Une autre réussite pour notre commune est la création d'un biopôle avec la venue d'entreprises spécialisées en biotechnologie. Le laboratoire suisse de l'antidopage occupe déjà des locaux depuis bientôt une année; nous pourrons probablement compter sur l'arrivée de laboratoires de recherches du CHUV, bien que rien ne soit encore signé.

• Racontez-nous votre arrivée à la tête de l'UCV.

– C'est en 1998 que je suis élu au comité de l'UCV (rappelons que pour faire partie de ce comité il faut obligatoirement être syndic et ne pas appartenir au même district que l'un des autres membres - Ndlr.). En 2002 je deviens vice-président et finalement président au soir de l'assemblée générale extraordinaire de novembre dernier. Mes objectifs sont de renouer et d'optimiser les contacts avec le Conseil d'Etat et avec ses sept sages. Depuis deux ans, il n'y avait pratiquement plus de contact officiel entre les deux parties en raison du fameux référendum et des 17 millions. Nous désirons avoir un dialogue constructif avec nos autorités et pouvoir leur présenter les sujets qui préoccupent nos membres, soit:

• **La RPT** avec son entrée en application l'année prochaine. Nous savons déjà que les communes devront reprendre des charges dans le social pour un montant supérieur à 200 millions de francs. Nous désirons que les répartitions entre l'Etat et les communes soient équitables.

• **La répartition de la facture sociale** entre les communes est à revoir.

• **La fusion des communes** et les modes de concertation à modifier. Souvenons-nous de l'échec de la fusion de cinq communes du Lavaux à cause du vote négatif de quelques dizaines d'habitants seulement de l'une d'entre elles!).

• **Le transfert de charges routières.**

• Et bien entendu, l'espoir de **faire revenir les communes dissidentes dans le giron de l'UCV.** On ne peut être fort que si l'on est tous ensemble.

• Pour terminer, en dehors de tous vos mandats comment occupez-vous vos loisirs?

– Je suis très famille; mon épouse, mes trois filles et mes sept petits-enfants m'apportent la fierté, la sérénité et le bonheur indispensables à mon équilibre. J'ai toujours pratiqué le tennis qui est le sport de la famille; malheureusement j'ai dû arrêter cette activité en raison de problèmes aux genoux. J'aime beaucoup la marche que je pratique tous les jours et ce ne sont pas les buts de promenades qui manquent dans cette belle région. Je fais également un peu de natation et comme la plupart des gens je consacre beaucoup de temps à la lecture.

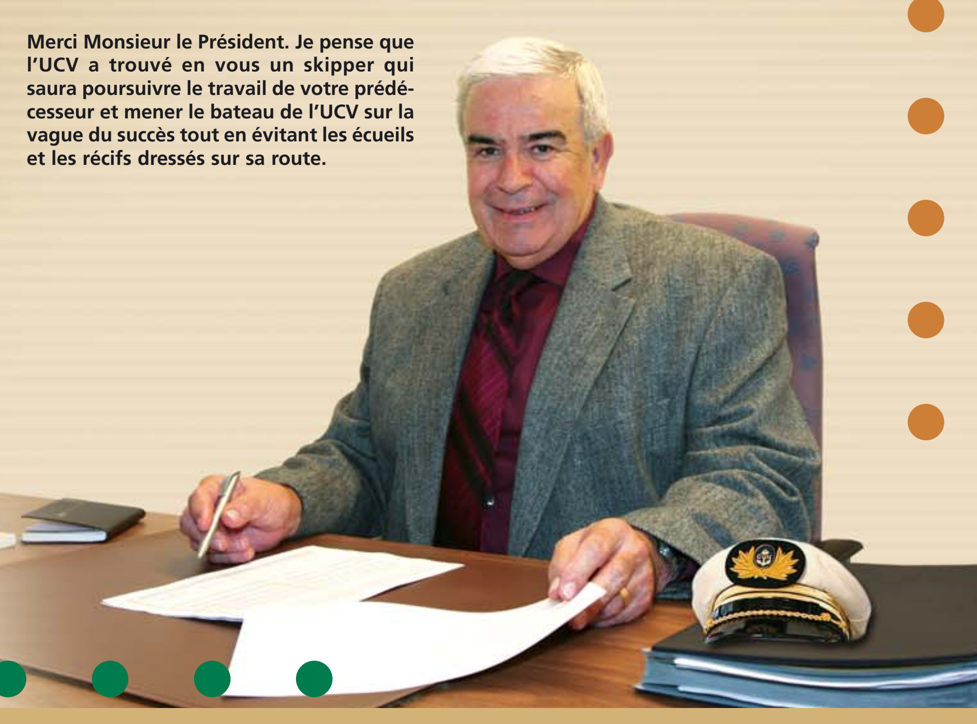
• Encore une toute dernière question Monsieur le syndic, pourquoi l'emblème des Palindzards représente-t-il une oie noire?

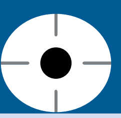
– Il s'agit en fait d'un jars. Au XIXe siècle, le village d'Epalinges était connu à cent lieues à la ronde pour ses élevages de volailles et tout particulièrement pour la qualité de ses oies. En souvenir de cette époque nous avons conservé le jars sur notre drapeau et vous pouvez admirer une dizaine de ces palmipèdes qui cacardent joyeusement dans un petit espace spécialement aménagé pour eux à côté du nouveau collège de la Croix Blanche.

Merci Monsieur le Président. Je pense que l'UCV a trouvé en vous un skipper qui saura poursuivre le travail de votre prédécesseur et mener le bateau de l'UCV sur la vague du succès tout en évitant les écueils et les récifs dressés sur sa route.



Photo du haut: La maison de commune d'Epalinges
Au milieu: Les fameux jars noirs, emblème les Palindzards
Ci-dessus: La très belle salle du Conseil communal
Ci-dessous: Le «Capitaine» Tardy qui est à la barre de l'UCV et de sa commune d'Epalinges





Tous en pleine forme!
Pour tous les âges et à chacun son rythme!

C'est par ce slogan que le Service des Sports de la Ville d'Yverdon-les-Bains cherche à motiver la population, jeune et moins jeune, à s'inscrire au Festival Sportif Yverdonnois 2007. Ce Festival se veut populaire, familial et convivial.

Comme pour les premiers jeux olympiques, l'essentiel est de participer.

L'Office Fédéral du Sport de Macolin a mené récemment une enquête sur le comportement sportif des Suisses.

Les résultats ci-dessous montrent clairement que ***«Les Romands sont plus paresseux que les Suisses allemands, qui eux font plus de sport.»***

Canton	Entraînés actifs (%)	Actifs irréguliers (%)	Inactifs (%)
Argovie	38.3	45.9	15.8
Bâle-Campagne	35.9	45.4	18.7
Bâle-Ville	35.8	39.2	25.0
Berne	39.1	41.9	19.0
Lucerne	35.5	47.9	16.6
Soleure	37.5	44.9	17.6
Saint-Gall	36.5	48.5	15.0
Zoug	41.5	46.1	12.4
Zurich	37.1	45.1	17.8
Autres cantons alémaniques	39.8	47.4	12.8
Fribourg	32.9	45.7	21.4
Genève	31.1	43.3	25.6
Jura	29.8	44.6	25.7
Neuchâtel	32.8	41.1	26.1
Vaud	**29.0**	**46.3**	**24.7**
Valais	32.4	45.8	21.8
Tessin	30.2	36.4	33.4

Force est de constater qu'effectivement nous en faisons moins!

Cela commence par les écoliers. De moins en moins d'enfants se rendent à l'école à pied, beaucoup prennent le bus et, aussi, bien des parents ont pris l'habitude de conduire leurs enfants devant l'école en véhicule. On parle d'obésité précoce chez les enfants. Cela n'est pas étonnant, car beaucoup ne font plus un effort en dehors des heures de gymnastique.

En fin d'école obligatoire, vient la mode des scooters, les déplacements en train pour les études, ce qui fait qu'effectivement, les jeunes ne bougent plus assez.

Et comme eux, enfants et jeunes, les parents n'en font pas plus!

Nous savons aussi qu'une activité sportive régulière permet d'éviter tout problème de surpoids et de santé.

Je-tu-nous-vous n'en faites pas assez, c'est un constat, c'est une réalité.

Alors bougeons!

C'est le vœu de l'Office Fédéral du Sport qui recommande à la population de bouger!

L'année dernière, Yverdon-les-Bains a eu la chance de recevoir Fr. 10'000.- de cet office fédéral, à la condition de le réinvestir dans le sport.

C'est chose faite! Vous trouverez dans le programme du Festival Sportif Yverdonnois une semaine spéciale, du 8 au 14 juillet, appelée **«Yverdon bouge!»**

Cette semaine propose tous les jours, en fin de journée, une activité sportive aux habitants de la commune et à tous ceux qui le désirent.

Programme de cette semaine:

Dimanche 8 juillet
La Favorite: de 38 km à 120 km, en général à vélo de course, non chronométré. Chacun à son rythme!

Lundi 9 juillet
Aquagym, pour se détendre les muscles

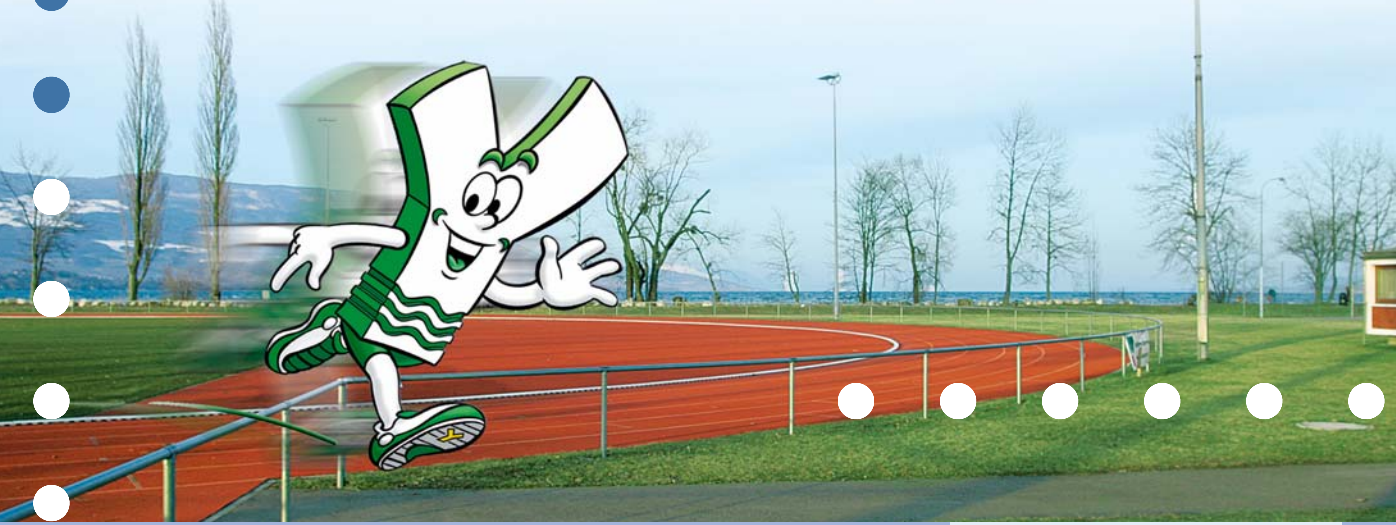
Mardi 10 juillet
Nordic Walking. Marche intensive

Mercredi 11 juillet
Sac au dos, promenade et éventuellement grillade

Jeudi 12 juillet
Détente à la piscine en faisant quelques longueurs

Vendredi 13 juillet
On s'amuse avec une partie de pétanque

Samedi 14 juillet
Minigolf avec une grillade pour terminer cette semaine sportive



Textes > Gérard Junod - Service des Sports, Yverdon-les-Bains





Pour vous permettre de découvrir de nouveaux sports durant toute l'année, nous avons organisé des journées d'initiation pour les raquettes à neige, le ski de fond, le billard, le golf, le minigolf, le tir à l'arc, le tennis, le tennis de table et le badminton.

Pour découvrir l'ensemble des épreuves proposées et vous inscrire en ligne, rendez-vous sur le site du Service des sports, sous: http://www.yverdon-les-bains.ch/ index.php?id=65

L'affiche ci-contre vous donnera également tous les renseignements nécessaires à votre participation.

L'inscription est gratuite et la participation n'est pas réservée exclusivement aux habitants de la commune.

Si vous participez à 3 épreuves au minimum, vous serez convié(e) à une sortie récréative, avec remise de cadeaux, petite agape, pour clôturer le Festival Sportif 2007.

Alors prenez, comme nous, la décision de faire quelque chose et rejoignez-nous!

YVERDON-LES-BAINS

Les établissements primaires Pestalozzi et Edmond-Gilliard participent à l'action

«L'école…bouge…»

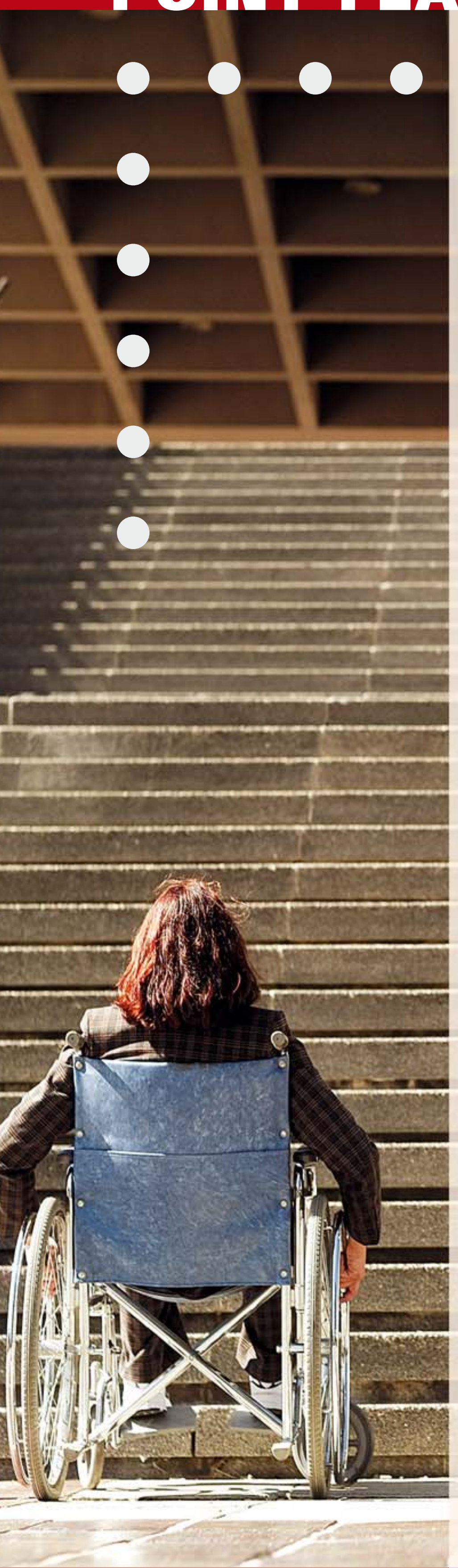
Les Groupes de Prévention Santé ont proposé aux classes des 2 établissements primaires 4 semaines sur l'année scolaire pour organiser des actions qui ont comme objectif de lutter contre la tendance au statisme. Il s'agit de:

Semaine	***Thème***
Avant les vacances d'automne	Le goût sportif
Avant les vacances des relâches	La lecture en mouvement
Avant les vacances de printemps	Je m'aère après l'hiver
Avant les vacances d'été	Eau, source de vie

Voici quelques actions menées dans les classes:

Etablissement primaire Pestalozzi	***Etablissement primaire Edmond-Gilliard***
Semaine à la Cure d'air avec préparation des repas de midi équilibrés élaborés par les élèves + activités en plein air	Mise en place d'une partie du programme «Allez Hop»
Jeux divers dans les classes avec élaboration d'un fichier autour du mouvement	Visite à pied du village
Différents tournois interclasses + sortie au minigolf	Activités sportives et alimentation lors d'un rallye organisé dans la cour de récréation
Sortie au Mont de Chamblon avec parcours – différents postes autour du matériel qui roule	Rallye avec 4 postes
Semaine sportive où différentes sociétés sportives locales ont été sollicitées (badminton, escrime, judo, unihockey, natation, athlétisme, patinoire…)	Sur 2 après-midi, des associations sportives locales ont été sollicitées (deux sports à choix par élève)

Christine Joseph - Prestations parascolaires - Yverdon-les-Bains



Mise en oeuvre de la RPT *dans notre canton en matière d'Assurance invalidité.*

Compte tenu de la décision populaire du 28 novembre 2004, les tâches entre la Confédération et les cantons doivent être désenchevêtrées. De nombreux financements assumés jusqu'ici par la Confédération seront, dès 2008, de la responsabilité des cantons. Ils devront en particulier prendre en charge certaines prestations de l'Assurance Invalidité, notamment celles relatives au subventionnement des institutions accueillant des personnes vivant en situation de handicap.

Le Forum Handicap Vaud, qui regroupe 20 associations représentant quelque 10'000 personnes handicapées, s'est exprimé très clairement sur la politique qu'il souhaite voir désormais appliquer par le canton de Vaud en faveur des personnes atteintes d'une déficience. Tout en reconnaissant bien volontiers l'importance et même la nature indispensable d'institutions résidentielles et pourvoyeuses de travail, le Forum Handicap Vaud tient à rappeler que 90% des personnes atteintes de déficiences physiques, sensorielles, mentales ou psychiques résident hors de ces structures spécialisées. Il y aura donc lieu, profitant de la réflexion induite par la mise en oeuvre de la RPT, d'envisager des mesures facilitant l'intégration des personnes vivant en situation de handicap dans la société et surtout dans le monde du travail. Bien que certaines de ces mesures ne ressortissent pas d'emblée de la RPT, les groupes de travail constitués pour réfléchir au financement des actions propres à offrir aux personnes handicapées un cadre de vie digne devront proposer des mesures que le canton pourra prendre pour favoriser une intégration harmonieuse d'un nombre non négligeable de citoyens vaudois. Il conviendra en particulier de songer à l'application, dans le canton, des normes résultant de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), démarche qui impliquera vraisemblablement l'adaptation de certains textes législatifs cantonaux.

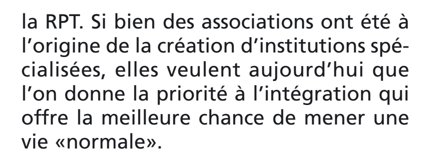


Comme pierre angulaire de cette politique, le Forum Handicap Vaud propose une définition du handicap conforme à ce qui s'impose sur le plan international et dont le pragmatisme permet de s'y référer pour tous travaux relatifs à l'évolution des besoins et la construction de réponses adaptées.

La légitimité des associations et des services de proximité n'est plus à démontrer. Toutefois, dans un souci d'efficacité et de représentativité optimales, les associations sont désormais regroupées sous l'égide d'un Forum Handicap Vaud réunissant 20 associations, toutes déficiences confondues et couvrant tout le territoire vaudois. L'adaptation constante aux besoins des personnes vivant en situation de handicap est une caractéristique du tissu associatif. C'est pour que la voix des personnes concernées soit entendue que le Forum Handicap Vaud a souhaité prendre une part active aux discussions relatives à la mise en oeuvre de

Texte > Roger Cosandey,
Président Forum Handicap Vaud
Photos > Pro Infirmis





la RPT. Si bien des associations ont été à l'origine de la création d'institutions spécialisées, elles veulent aujourd'hui que l'on donne la priorité à l'intégration qui offre la meilleure chance de mener une vie «normale».

Principes de base pour une politique cantonale

Bien que les réflexions du groupe de travail RPT/DSAS soient destinées à définir comment l'Etat entend assumer les tâches que lui conférera la Confédération, il serait regrettable de ne pas profiter de l'occasion pour repenser la politique de prise en charge des personnes vivant en situation de handicap. A cet effet, les représentants de Forum Handicap Vaud tenteront de faire valoir leurs principales revendications en la matière qui sont:

1. **L'offre n'a pas à déterminer la demande;**
2. **L'offre doit se diversifier;**
3. **La personne décide de son lieu d'habitat;**
4. **La personne choisit, en cas de réinsertion professionnelle, le type de soutien le plus adapté;**
5. **Une place en milieu institutionnel doit être garantie;**
6. **Une meilleure adaptation de l'environnement construit, des transports et de l'accès aux services favorisent l'intégration des personnes en situation de handicap et renforcent ainsi les alternatives au placement institutionnel.**

Conclusion

Dans sa prise de position, le Forum Handicap Vaud n'a évidemment pu s'exprimer sur tous les aspects de la vie des personnes vivant en situation de handicap. Il a tout particulièrement mis l'accent sur les institutions et leurs alternatives, parce que ce sont avant tout ces structures qui seront touchées par la mise en oeuvre de la RPT. Il rappelle cependant qu'une majorité des personnes handicapées vivent chez elles, que beaucoup travaillent dans le marché libre, empruntent les transports publics et font appel aux offres culturelles de nos villes et villages, tout en devant faire face à nombre d'obstacles. Il faut donc constamment avoir les personnes vivant en situation de handicap en point de mire lorsque des aménagements architecturaux ou culturels sont proposés.

Dans le but de promouvoir et de coordonner les actions visant à la défense des intérêts des personnes vivant en situation de handicap dans le canton de Vaud, le Forum Handicap Vaud a été créé le 18 juin 2005. Il regroupe aujourd'hui 20 associations représentant quelque 10'000 personnes concernées. Il souhaite notamment devenir un interlocuteur crédible pour les autorités cantonales et communales, promouvoir l'intégration dans la société, organiser des manifestations afin de sensibiliser le public aux besoins des personnes handicapées.

Ateliers d'intégration organisés par le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne > FEEL

Le processus d'intégration est un phénomène complexe et réciproque. Il est important que la personne qui est accueillie dans une nouvelle société fasse un effort pour connaître et s'adapter aux modes de fonctionnement de la société d'accueil. Mais il est aussi certain que celle-ci doit leur fournir les moyens d'y parvenir. Les nouvelles lois, fédérales et cantonales, donnent un poids important à ce processus d'intégration, tout spécialement pour les nouveaux arrivants. Les communes sont aux premiers rangs de cette action. Et elles devront développer des structures pour faire face à la demande que les nouvelles lois leur imposent. Fort de son expérience, le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne – FEEL se propose comme centre de coordination pour la réalisation d'ateliers d'intégration aussi bien à Lausanne que dans d'autres communes. Trois ateliers sont proposés, le premier, intitulé:



1) Vivre dans ma commune et dans le Canton de Vaud se déroule en 20 séances et donne toutes les informations sur le fonctionnement du système vaudois. Vous pouvez découvrir ce programme général à la fin de notre article en page 19.



Ateliers d'intégration organisés par le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne > FEEL



Ces ateliers sont destinés aux personnes étrangères qui ont décidé de s'établir dans le Canton de Vaud. Pour assurer une bonne compréhension des cours, les ateliers sont donnés dans les langues d'origine des participants, mais également en langue française. Ils sont assurés par des facilitateurs biculturels.

Les ateliers s'ouvrent à partir de 8 personnes inscrites parlant la même langue. Les plages horaires s'adaptent aux disponibilités des participants.

Pour assurer cette activité, une participation financière en fonction du nombre d'habitants sera sollicitée aux communes qui voudront bien soutenir cette démarche. Une contribution de Fr. 10.– est demandée à chaque participant lors de son inscription, ainsi qu'un engagement écrit de participation à la totalité de l'atelier.

Deux autres ateliers sont aussi proposés:

2) Ateliers diversifiés de motivation pour un apprentissage rapide du français;

3) Vision du futur et construction d'un projet professionnel

Ceux-ci sont donnés en français par des facilitateurs biculturels.

Pour de plus amples renseignements, les communes intéressées peuvent s'adresser à Mme Brigitte González Ostos, Responsable de l'Espace Savoir et Intégration du FEEL, par téléphone au 021 312 84 40 ou par courriel à:

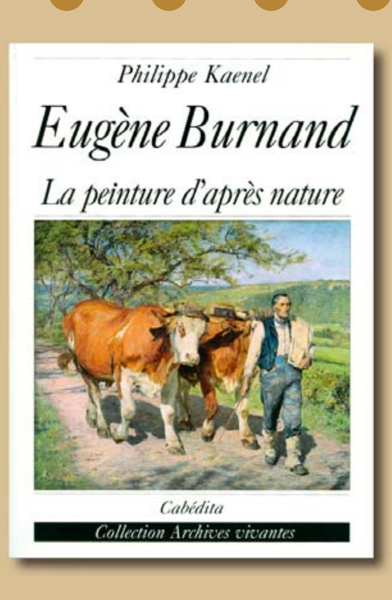
formation.feel@bluewin.ch

Vivre dans ma commune et dans le Canton de Vaud

Jour	Contenu
1er jour	Bienvenue. Présentation de chacun et présentation du programme. Présentation de la ville et du canton. Premières démarches.
2e jour	La Suisse: histoire, géographie, politique.
3e jour	Institutions existantes, à quoi servent-elles ? Volet I
4e jour	Institutions existantes, à quoi servent-elles ? Volet II
5e jour	Milieu hospitalier: Visite d'un hopital de la région.
6e jour	Système scolaire et formation.
7e jour	Système de la santé: prévention, urgence, hopitaux, cliniques.
8e jour	Monde associatif, centres de loisirs, EMS, musées, usine de recyclage.
9e jour	Réseau de bibliothèque, visite.
10e jour	Logement, recherche, gestion des conflits.
11e jour	Permis de séjour, service de la population, police.
12e jour	Travail bénévole.
13e jour	Assurances obligatoires et facultatives.
14e jour	Monde du travail, reconnaissance des diplômes, recherche.
15e jour	Visite à un musée.
16e jour	Fonctionnement de la commune, habitudes, us et coutumes.
17e jour	Service de la protection civile.
18e jour	Finances, budgets, impôts, poursuites.
19e jour	Prévention de la santé, sport. Questions réponses.
20e jour	Evaluation et clôture.

Eugène Burnand

La peinture d'après nature 1850 - 1921 de Philippe Kaenel



Charles-Louis Eugène Burnand naît le 30 août 1850 au Château de Billens à Moudon. Il passe ses premières années au Château de Carrouge, au-dessus de Moudon, puis à Florence en 1860 et à Schaffhouse l'année suivante. En 1867, il s'inscrit dans la section d'architecture du Polytechnicum de Zurich. En février 1870, il découvre sa vocation artistique et abandonne ses études un an plus tard. Après avoir été encouragé par le peintre Charles Gleyre à Lausanne, il s'installe à Genève, suit les cours de Barthélemy Menn, puis décide de poursuivre sa formation à l'Ecole des beaux-arts à Paris. Il fréquente alors des peintres suisses, dont Charles Vuillermet, les frères Girardet, Auguste de Beaumont, Alfred Berthoud, Léo-Paul Robert, Charles Giron, Max Leenhardt, Théophile Bischoff, Auguste Baud-Bovy entre autres.

Il excelle bientôt dans les scènes rurales, la peinture de paysages, le portrait, avant de s'orienter vers l'histoire et l'art religieux. Il est peintre ***naturaliste*** dans ses dessins, ses gravures, ses illustrations, ses peintures alpestres, historiques ou religieuses.

Eugène Burnand est avec Ferdinand Hodler un des artistes suisses les plus célèbres dans son pays et en France vers 1900. Comblé d'honneurs, il est aussi l'un des plus cosmopolites, partageant sa vie entre la Suisse, Paris, la Provence et l'Italie.

Cette monographie évoque à la fois la biographie de cette figure, l'apprentissage d'un métier mais également son chemin artistique, son combat pictural jugé à tort «photographique», aux yeux des partisans de l'art moderne avec toutes les polémiques et scandales qui s'ensuivent entre les jurys, les modernes et les expositions.

Près d'un siècle plus tard après avoir découvert ses œuvres les plus connues, il est temps de redécouvrir cette étonnante peinture d'après nature.

Richement illustré, cet ouvrage devrait trouver une place dans toutes les bibliothèques des amateurs de peinture mais aussi dans celles des communes vaudoises.

Editions Cabédita 2006
1169 Yens-sur-Morges
Collection Archives vivantes



De la musique et des Vaudois

Itinéraire photographique 1905 - 2005

Parcourir un siècle de musique en terre vaudoise au travers de la photographie, voilà l'ambition de cet ouvrage qui se veut d'abord acte de remémoration. Fruit de la politique de mise en valeur des collections spéciales de la Bibliothèque cantonale et universitaire, cet Itinéraire photographique et les textes qui lui font écho s'inscrivent bien dans la mission conservatoire de cette institution. Après la peinture, qui a été prépondérante jusqu'au XIXe siècle dans l'étude de cet art, c'est la photographie qui a régné sur le XXe, comme l'image animée marquera sans doute notre siècle.

Par le présent volume, la BCU saisit l'opportunité de rendre hommage par l'image à plus d'une centaine de figures marquantes qui, durant un siècle, auront voué leur vie à la musique, s'illustrant au travers de la composition, de l'interprétation, de l'enseignement, de la recherche, de la philosophie ou de la critique, voire de l'art de la lutherie ou de la direction d'institution.

Dans cette publication, un accent tout particulier a été mis sur les personnalités qui auront effectivement légué un patrimoine, qu'il soit manuscrit, imprimé ou enregistré.

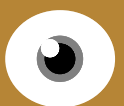
Priorité ayant été donnée à l'image - si beaucoup de noms sont connus, les visages le sont-ils? - les légendes et notes biographiques sont volontairement réduites, car la plupart des intéressés ont fait l'objet de nombreux articles parus au cours de ces dernières années. Les légendes privilégient cependant les personnes à propos desquelles les données biographiques sont rares, puisant à des sources privées qui n'ont jamais eu l'occasion d'être communiquées ou qui ne figurent que dans les fonds d'archives manuscrites.

Cet ouvrage fera la joie non seulement des passionnés de musique mais également de tout un chacun qui s'intéresse à la vie vaudoise en général.

Bibliothèque cantonale et universitaire - Lausanne
Diffusion: Revue musicale de Suisse romande


La grande pianiste Clara Haskil

Compte rendu > Nadine Calame



Carte du canton de Vaud

Avec le nouveau découpage territorial

2007
Le canton de Vaud

378 communes
10 districts

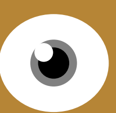
au 01.01.2007

Statistique Vaud – Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

Fusions de communes depuis 1999		Nouveau nom
1999	Villars-Lussery et Lussery	Lussery-Villars
2002	Champmartin et Cudrefin	Cudrefin
2003	La Rogivue et Maracon	Maracon
2005	Arrissoules et Rovray	Rovray
2006	Avenches et Donatyre (01.07)	Avenches
2006	Rossens, Sédeilles et Villarzel (01.07)	Villarzel

Au recto de la carte sont présentées les 378 communes avec leur position après fusions au 1er juillet 2006, leur population, leur altitude et leur surface. Cette carte peut être obtenue au SCRIS, Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne

Tél. 021 316 29 99 - Fax 021 316 29 50 - E-mail: info.stat@vd.ch



Mémento

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
23 mars	AVDCH	Assemblée générale	Echallens	UCV
03 avril	UCV	Comité	Bussigny	UCV
27 avril	AVIATCO	Assemblée générale	Orbe	AVIATCO
08 mai	UCV	Comité	Epalinges	UCV
22 mai	UCV	Groupe des Villes	Lausanne	UCV
29 mai	UCV	Comité	Epalinges	UCV
02 juin	**UCV**	**Assemblée générale + Journée des Communes**	**Aigle**	**UCV**
14 juin	UCV	Conseil	Le Sentier	UCV
26 juin	UCV	Comité	Bussigny	UCV
28 août	UCV	Groupe des Villes	Pully	UCV
04 septembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
20 septembre	UCV	Conseil	Maracon	UCV
21 septembre	ACVBC	Assemblée générale	Aigle	ACVBC
02 octobre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
05 octobre	AVSM	Assemblée générale	Bussigny	AVSM
06 novembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
20 novembre	UCV	Groupe des Villes	Renens	UCV
22 novembre	UCV	Conseil	Jouxtens-Mézery	UCV
29 novembre	ACPMV	Assemblée générale	Bussigny	ACPMV
18 décembre	UCV	Comité	Lieu à déterminer	UCV

Cours à l'intention des municipaux, boursiers et toutes personnes intéressées par les finances publiques



La session 2007 débutera au mois de mars par une journée consacrée à la clôture des comptes 2006. Elle se poursuivra dès la fin du mois d'août avec la préparation du budget 2008, puis selon le programme ci-dessous. Les cours ont lieu, le jeudi, dans la salle du Conseil communal de la commune de Grandvaux. La durée de chaque cours est d'une journée.

29 mars 2007:	**bouclement des comptes 2006**
30 août 2007:	**préparation du budget 2008**
13 septembre 2007:	**le compte de fonctionnement**
27 septembre 2007:	**le compte des investissements**
4 octobre 2007:	**lecture et structure du bilan**
25 octobre 2007:	**le décompte TVA dans les collectivités publiques**
1er novembre 2007:	**analyse et planification financières, cours théorique et pratique**
15 novembre 2007 :	**péréquation intercommunale, répartition de la facture sociale**
29 novembre 2007:	**analyse et planification financières avec Microsoft Excel**

Pour renseignements et inscriptions, veuillez vous adresser à:

Pierre Busset
Rue du Léman 2 - 1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971.15.42 / Fax 021 971.15.43
Mobile: 079 345.60.91 ou directement
sur le site www.pbusset.ch



